

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 AOÛT 2015

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondances**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
 - 7.1 Autorisation de dépenses
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Renouvellement de l'adhésion de la Société d'histoire et de Généalogie
 - 8.2 Dénonciation de l'avis de la Société québécoise des infrastructures
 - 8.3 Adhésion Carte Quad aventure
 - 8.4 OMH – révision budgétaire 2015 – rescision de la résolution 173-06-2015
 - 8.5 Emploi étudiant – embauche au Centre Ressource Jeunesse
 - 8.6 Échec du projet d'internet Haute-Vitesse
 - 8.7 Sollicitation pour un don – Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle
 - 8.8 Demande financière CAPTCHPL
9. **URBANISME**
 - 9.1 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement 06-07-2000 relatif aux permis et certificats
 - 9.2 Dérogation mineure # 2015-0319
 - 9.3 Projet de lotissement 7397-38-6554
 - 9.4 Formation inspecteurs en urbanisme
 - 9.5 Congrès des urbanistes
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
 - 10.1 Formation – signalisation des travaux routiers
 - 10.2 Adjudication de contrat – appel d'offres sable tamisé
 - 10.3 Achats et réparations
11. **INCENDIE**
 - 11.1 Achat d'équipements et vérification annuelle
 - 11.2 Modification au contrat 911
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Activités et achats
13. **VARIA :**
 - 13.1 Autorisation ministère du Revenu – changement d'administrateur
 - 13.2 _____
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 4 août 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent et neuf citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 4 août 2015, débutant à 20 heures.

221-08-2015 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant l'item 13.1 – « *Autorisation ministère du Revenu – changement d'administrateur* ».

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

222-08-2015 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 et de l'ajournement du 21 juillet 2015, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

223-08-2015 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-08-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 239 803,01 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5427 à 5465 pour un montant de 23 702,41 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 18914-3ZJWR à 21613-3MBMK pour un montant de 35 621,34 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 25 juillet 2015 au montant de 53 219,32 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides - Dépliant sur les punaises de lit;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Dépliant des programmes Novoclimat 2.0, Rénoclimat et Chauffez vert;
- Ministère de la Sécurité publique – mise en place du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- SADC – Rapport annuel 2014-2015;
- SADC – Réno-façade;
- Relais pour la vie – reconnaissance pour contribution et engagement envers l'activité du 12 juin 2015;
- École Polyvalente Saint-Joseph – remerciements pour bourses des finissants 2015.

INFORMATION

Aucune information.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Aucun dépôt.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

224-08-2015

RENOUVELLEMENT ADHÉSION – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides au montant de 30 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

225-05-2015

DÉNONCIATION DE L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la Société québécoise des infrastructures conteste la désignation d'immeuble à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle;

ATTENDU QUE cette contestation vise principalement à ce que le gouvernement du Québec puisse utiliser la méthode du revenu pour évaluer ces immeubles et ainsi bénéficier d'une diminution importante de la valeur au rôle;

ATTENDU QUE des pertes de revenus issues de la taxation peuvent être anticipées pour les municipalités et villes détenant cette catégorie de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans ses revendications auprès du gouvernement du Québec dénonçant l'avis de la Société québécoise des infrastructures et les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières.

ADOPTÉ.

226-08-2015 **ADHÉSION – CARTE QUAD AVENTURE**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu de renouveler l'adhésion à la Carte Quad Aventure Hautes-Laurentides – 2015-2016 au montant de 350 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

227-08-2015 **OMF – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 – RESCISION RÉOLUTION 173-06-2015**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, approuve le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) tel que présenté par l'OMH et résumé comme suit :

- Revenus	25 344 \$
- Dépenses	72 698 \$
- Déficit	45 854 \$ (partagé comme suit :)
- Contribution de la SHQ	42 619 \$
- Contribution de Mun. NDL	4 735 \$

De plus, que la résolution 173-06-2015, soit rescindée.

ADOPTÉ.

228-08-2015 **EMPLOI ÉTUDIANT – EMBAUCHE AU CENTRE RESSOURCE JEUNESSE**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada 2015 »;

ATTENDU QU'un étudiant doit être embauché pour combler ce poste;

ATTENDU QUE Fanny Vicent a déposé, auprès du Centre Ressource Jeunesse, son curriculum vitae et qu'elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à l'embauche de Madame Fanny Vincent à titre d'étudiante dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada 2015 » en collaboration.

ADOPTÉ.

229-08-2015 **ÉCHEC DU PROJET D'INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU qu'au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de proposition public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'internet Haute-Vitesse sur son territoire, dans le but d'améliorer ce service aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

ATTENDU qu'à la demande de certaines municipalités, la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées (CRB) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la firme Yuvo inc. a procédé, au mois mai 2013, à l'analyse des quatre (4) propositions reçues de quatre (4) fournisseurs différents;

ATTENDU qu'à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non desservis sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'en date du 9 juin 2014, aucun développement n'avait été constaté concernant le déploiement d'internet Haute-Vitesse dans les municipalités par RRI Choice Canada;

ATTENDU que la responsabilité de s'assurer que le déploiement d'internet Haute-Vitesse par RRI Choice Canada, conformément aux ententes conclues, incombe au MAMROT;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a initié les démarches avec le MAMROT et au nom de plusieurs municipalités, dont Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que l'entreprise RRI Large Bande Choice Canada a envoyé une lettre, le 26 mai 2015, mentionnant qu'ils ne seraient pas en mesure de répondre aux besoins Internet des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le déploiement d'Internet Haute-Vitesse est crucial au développement de petites municipalités éloignées comme Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il est primordial et nécessaire de relancer le projet de déploiement d'Internet Haute-Vitesse dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées (CRB) et ce, dans le but d'améliorer le service aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

230-08-2015

SOLLICITATION POUR UN DON – ASSOCIATION RÉGIONALE DES TRAPPEURS LAURENTIDES-LABELLE

ATTENDU que l'Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle s'adresse à nous dans le cadre de la création d'un programme pour les jeunes;

ATTENDU que l'Association sollicite l'ensemble des municipalités du territoire et vise principalement à prévenir le décrochage scolaire dans un contexte d'éducation et de sensibilisation par rapport à la faune et à l'environnement;

ATTENDU que les fonds recueillis serviront à donner la chance à plus d'une dizaine de possibles décrocheurs ou jeunes en difficultés d'apprentissage de découvrir cette activité;

ATTENDU que la participation à cette activité est conditionnelle à ce que les jeunes poursuivent leurs études;

ATTENDU que ce programme vise à soutenir des jeunes provenant de famille défavorisée ou de famille monoparentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus participe à la création d'un programme de soutien pour les jeunes et verse un don de 50 \$ à l'Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle.

Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 19000 996 (subvention - OSBL).

ADOPTÉ.

231-08-2015

DEMANDE FINANCIÈRE CAPTCHPL

ATTENDU QUE le Centre d'Aide aux Personnes Traumatisées crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL) a déposé une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne pas donner suite à la demande d'aide financière du CAPTCHPL.

ADOPTÉ.

URBANISME

232-08-2015

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-07-2000 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le deuxième projet de règlement 06-08-2015 relatif aux permis et certificats, soit accepté.

ADOPTÉ.

233-08-2015

DÉROGATION MINEURE N° 2015-0319

ATTENDU que M. Robert Plamondon a demandé au conseil de lui accorder une dérogation mineure à la réglementation de zonage;

ATTENDU que cette demande visait à réduire la marge de recul latérale droite à 6.22 mètres devant normalement être à 7 mètres;

ATTENDU que cette propriété est située dans la zone rurale 11 (RUR-11);

ATTENDU que cette demande vise à régulariser la propriété suite à l'émission d'un permis de construction pour un solage en 1990;

ATTENDU que cette demande ne cause pas préjudice au voisinage;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette de demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder une dérogation mineure à la grille de zonage n° 4.4.1.5 du règlement 02-03-1993 relatif au zonage afin de permettre un empiétement du bâtiment principal de 0,79 mètres sur la marge latérale droite réduisant ainsi la marge à 6,22 mètres devant normalement être à 7 mètres.

ADOPTÉ.

234-08-2015

PROJET DE LOTISSEMENT 7397-38-6554

ATTENDU que M. Yvon Lamarche a présenté un plan projet de lotissement préparé par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10471 de ses minutes;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le plan projet respecte le principe du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le plan projet de lotissement présenté par M. Yvon Lamarche, tel qu'il apparaît sur les plans effectués par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10471 de ses minutes, soit accepté.

ADOPTÉ.

235-08-2015

FORMATION – INSPECTEURS EN URBANISME (ÉMISSION DES PERMIS...)

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que les inspecteurs en urbanisme soient autorisés à assister à la formation « *Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter* » qui se tiendra à Saint-Jérôme le 3 novembre prochain.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 454 « *Formation inspecteur* ».

ADOPTÉ.

236-08-2015

FORMATION – INSPECTEURS EN URBANISME (IDENTIFICATION DES MILIEUX HUMIDES)

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'inspectrice adjointe en urbanisme soit autorisée à assister à la formation « *Délimitation et identification des milieux humides et positionnement de la ligne des hautes eaux (LHE)* » qui se tiendra à Gatineau le 7 août prochain.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 454 « *Formation inspecteur* ».

ADOPTÉ.

237-08-2015

CONGRÈS ANNUEL DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'inspectrice adjointe en urbanisme, soit autorisée à assister au congrès annuel de l'ordre des urbanistes du Québec qui se tiendra à Gatineau du 14 au 16 octobre prochains.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 454 « *Formation inspecteur* ».

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

238-08-2015

FORMATION – SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que deux employés du service de voirie, soient autorisés à assister à une formation de sécurité « *Signalisation des travaux routiers* » qui se tiendra à Maniwaki le 23 septembre prochain au coût de 125 \$ par employé.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement soient à la charge de la municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 310 « *Frais de déplacement* ».

ADOPTÉ.

239-08-2015

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SABLE TAMISÉ

ATTENDU QUE la résolution 208-07-2014 prévoyait l’appel d’offres pour l’achat de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10;

ATTENDU QUE les compagnies invitées à soumissionner sont les suivantes :

- 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté)
- Les entreprises Gougeon et frères Inc.
- Excavation Clément & Mario

Droit de véto
appliqué par
M. le maire,
Stéphane Roy,
le mercredi
5 août 2015.

CONSIDÉRANT que deux offres ont été déposées au bureau de la municipalité, soit par Excavation Clément & Mario, au prix de 3,95 \$ la tonne, plus taxes et l’autre par 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté), au prix de 3,25 \$ la tonne plus taxes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient compte du kilométrage à parcourir pour récupérer le sable et que le calcul des coûts de transport est basé sur la tarification des transporteurs en vrac et que 3409813 Canada inc. déclare être à 6,8 km soit, 2,829/km et Excavation Clément & Mario déclare être à 4 km soit, 2,315/km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents d’adjudiquer le contrat pour l’approvisionnement de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10, à 3409813 Canada inc. (Jacquelin Côté), au coût de 3,25 \$, plus taxes. Cette adjudication est conditionnelle à ce que 3409813 Canada inc. nous fournisse une preuve du droit d’accès au site dans les dix prochains jours.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-32000-635.

ADOPTÉ.

240-08-2015

ACHATS ET OPÉRATIONS (VOIRIE)

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder aux opérations et à l’acquisition des équipements suivants, à savoir :

- Inspection camion # 8 200 \$ ±
- Palette asphalte..... 320 \$ ±
- Brosse de caniveaux (côté) pour balais Johnston # 11..... 350 \$ ±

ADOPTÉ.

INCENDIE

241-08-2015

ACHATS D’ÉQUIPEMENTS ET VÉRIFICATION ANNUELLE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, que le directeur du service d’incendie soit autorisé à procéder à l’achat et aux vérifications des équipements suivants :

- 3 bombonnes en échange de 12 sacs partie faciale..... 420 \$
- Vérification annuelle APRIA..... 541,53 \$

ADOPTÉ.

242-08-2015

MODIFICATION AU CONTRAT 9-1-1

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est couverte par la Centrale CAUCA pour la réponse 9-1-1;

ATTENDU qu'une entente a été signée entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et la Municipalité de Val-des-Bois en ce qui concerne la répartition incendie pour les chemins Collard, de la Vierge et Saint-Denis;

ATTENDU que le numéro à composer inscrit au dossier pour ces dits chemins soit, le 819 454-2596, ne fonctionne pas;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer l'accès direct à Val-des-Bois Feu et que les appels soient dirigés vers la Centrale de la MRC des Collines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de retirer l'accès direct à Val-des-Bois Feu pour la réponse 9-1-1 et de les diriger vers la Centrale de la MRC des Collines au numéro 819 459-9911.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS ET ACHATS

M. le maire nous résume les activités de loisirs passées, en cours et à venir.

243-08-2015

AUTORISATION MINISTÈRE DU REVENU – CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présents,

QUE Johanne Larocque, commis-comptable, ci-après « la représentante » soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, les documents requis pour l'inscription aux services Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services Clic Revenu.

ADOPTÉ.

243-08-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présents, que la présente séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal, à défaut de la résolution n° 239-08-2015 dont j'applique mon droit de veto.

Stéphane Roy
Maire